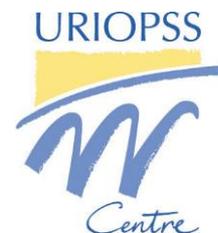


# COMMUNIQUE



## **Les EHPAD privés non lucratif souhaitent des mesures à la hauteur des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie**

L'accueil et l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD et la gestion de ces établissements ont été au cœur de l'actualité de ces dernières semaines. Certaines pratiques de gestion d'acteurs lucratifs ont conduit à des actes maltraitants et irrespectueux des personnes en situation de grande fragilité, et il faut en tirer toutes les conséquences, sans amalgame ni hypocrisie.

La mise en place de contrôles supplémentaires concernant l'ensemble des établissements a été la première réponse apportée par le gouvernement à cette situation. Il est important de rappeler que les EHPAD, comme l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux rendent déjà compte annuellement de leur activité aux autorités et sont inscrits dans des démarches d'évaluation, en interne et en externe. Notre Union n'a jamais été opposée à ces contrôles ni à toute démarche visant à soutenir l'amélioration de la qualité et la participation des personnes concernées et de leur famille à la vie des structures d'accueil mais cette décision est très insuffisante par rapport aux réels enjeux.

En effet, les principaux problèmes de tous les EHPAD, depuis de nombreuses années, sont liés à l'absence d'arbitrages claires des politiques publiques sur leur rôle dans l'offre pour personnes âgées : doivent-ils se « sanitiser » et renforcer leur médicalisation ? Où rester des lieux de vie et investir dans la prévention de la perte d'autonomie et la participation à la vie sociale ? Ou bien encore se doter d'un panel élargi de compétences afin de devenir des lieux ressources pour les acteurs d'un territoire ? En fonction de la priorité du moment, des financements non pérennes sont attribués sans vision partagée à long terme.

A cela s'ajoute des augmentations de charges. A titre d'exemple citons les récentes revalorisations salariales, enfin accordées, qui ne sont pas toujours intégralement financées ou le prix de l'énergie qui n'est pas pris en compte ni par les ARS pour la prise en charge des soins, ni par les Conseils départementaux qui fixent des tarifs hébergement et dépendance trop faibles et qui ne suivent pas l'évolution de l'inflation.

Les rapports se sont multipliés et sont tous unanimes sur la nécessité d'accroître les financements et les ratios d'encadrement, c'est-à-dire le nombre de professionnels pour accompagner les résidents. L'augmentation du nombre de contrôles ne répondra pas à ce problème de fond. D'où le sentiment, une nouvelle fois, de passer à côté de l'essentiel.

Nous devons aussi rappeler, dans un contexte où trop rapidement on amalgame le secteur privé non lucratif avec le secteur privé commercial, ce qui fonde l'action des acteurs privés non lucratifs, associations et fondations, qui représentent 1/3 des places d'EHPAD.

Même si le statut ne fait pas la vertu, les principes de gestion du secteur privé non lucratif apportent des gages : le caractère désintéressé de la gestion de ces structures, la gouvernance assurée par des bénévoles, des citoyens, des représentants de familles, le réinvestissement des éventuels excédents budgétaires exclusivement au service du projet et des personnes accueillies et accompagnées, etc. sont autant d'éléments constitutifs de l'ADN des acteurs privés non lucratifs et qui guident leur action au service de la promotion des personnes.

Au plus fort de la crise COVID les équipes de terrain ont fait preuve d'un dévouement exemplaire dans des conditions extrêmement difficiles. Nous souhaitons donc apporter notre soutien à l'ensemble des professionnels et des bénévoles intervenant au sein des établissements adhérents à l'URIOPSS.

A chaque quinquennat, depuis 2007, une loi structurante pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées est promise, et à chaque fois remise à plus tard. C'est pourtant une étape impérative. Les récentes annonces du gouvernement pour renforcer la médicalisation des EHPAD ne permettront pas, à elles seules, de répondre aux enjeux du secteur (amélioration l'attractivité des métiers, limitation du reste à charge des résidents et lutte contre l'aggravation de la dépendance des personnes) pour faire des EHPAD de véritables lieux de vie médicalisés.

L'URIOPSS Centre et l'UNIOPSS poursuivront leur mobilisation pour un accompagnement humain et digne des personnes âgées par les acteurs du secteur privé non lucratif. Nous espérons que ces problématiques seront traitées, dans un futur projet de loi, dans le prochain projet régional de santé Centre-Val de Loire et dans les planifications des Conseils Départementaux.

Le 25 mars 2022

Marcel Hartmann,  
Président de l'URIOPSS Centre

Alexis Ribereau,  
Président de la Commission EHPA de  
l'URIOPSS Centre